

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DES DRAC
DU 23 JUIN 2015**

Sont présents au titre de l'administration :

- M. Christopher MILES
- M. François ROMANEIX
- Mme Nicole DA COSTA
- Mme Claire CHERIE
- M. Antoine-Laurent FIGUIERE
- M. Christian NEGRE
- M. Laurent ROTURIER
- M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX
- Mme Anne MISTLER
- Mme Mélanie PILON
- M. Vincent BERJOT

Sont présents au titre des représentants du personnel :

Au titre de la CGT-Culture :

- Mme Emmanuelle PARENT
- Mme Sybille LACROIX
- Julien CHARMOILLAUX
- Mme Dominique FOURNIER
- M. Sylvain RASSAT

Au titre de la CFDT-Culture :

- Mme Viviane RAT-MORIS
- Mme Véronique SEYFRIED

Au titre de SUD-Culture Solidaires :

- M. Tahar BEN REDJEB
- Mme Marie-Dominique PINEL
- M. Arnaud ALEXANDRE
- Mme Christine REDIEN-LAIRE

Au titre de l'UNSA :

- M. Jean-Luc SARROLA

Au titre du SNAC-FSU :

- M. Philippe BRUNET
- Mme Nelly LE MEUR

Experts au titre des organisations syndicales :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Mme Cécilia RAPINE
- Mme Catherine STEENKISTE

Au titre de la CGT-Culture :

- Mme Valérie RENAULT

Au titre du SNAC-FSU :

- M. Benoît ODE
- Mme Bailla AISSOU

Ordre du jour

1. Calendrier de la réforme territoriale
2. Principes ministériels et points de vigilance
3. Présentation des projets de macro-organigrammes des DRAC
4. Modalités d'organisation du dialogue social accompagnant la réforme territoriale
5. Modalités d'accompagnement des agents
6. Questions diverses

La séance du comité technique spécial des DRAC est ouverte à 11 heures 30.

M. Christopher MILES annonce que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) fait part de la colère des personnels des DRAC. Elle rappelle que les agents ont participé massivement à la consultation du 4 décembre 2014 puisque le taux de participation constaté à cette occasion était compris entre 80 % et 100 % selon les DRAC. La qualité du dialogue social ne répond à ce niveau d'implication. Ils ont alors exprimé leur attachement à leur outil de travail et au rôle du ministère de la Culture en région. Aujourd'hui, ils se mobilisent contre le dépeçage du ministère de la Culture et la réforme de l'Etat. De plus, ils ne connaissent pas les futures missions qui seront dévolues à leur Administration ainsi que le plan ayant vocation à préserver ses responsabilités actuelles.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaiterait disposer, en particulier, de la documentation relative à la cartographie cible des emplois dans les DRAC pour 2018. Ces documents circuleraient déjà alors que les élus n'en ont pas eu connaissance.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite également connaître le schéma cible des implantations des DRAC. Elle estime que le principe de proximité doit primer dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle carte.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) dénonce l'absence de perspectives pour les personnels des DRAC. En effet, leurs carrières et leurs régimes indemnitaires ne sont pas satisfaisants. Les engagements de Mme la ministre ne sont pas suivis d'effets.

Elle déplore également l'absence d'informations sur l'évolution des métiers. Par exemple, dans certains organigrammes, les « monuments historiques » ne recouvrent que les missions de contrôle. Ils n'incluent pas les chaînes opérationnelles et patrimoniales associées à cette activité.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) fait part de ses interrogations sur le devenir des fonctions support. Elle ne dispose pas d'informations sur le plan de déconcentration à mener dans les DRAC, ni même sur le sort des personnels.

En outre, elle regrette que le projet de l'Administration ne prenne pas en compte les principes défendus par les organisations syndicales : l'unité d'action, la proximité et l'adaptabilité du service public. En outre, il y est peu question des professionnels, des collectivités ou des usagers et de la population.

Faute de discours politique clair, l'Administration se retrancherait derrière une documentation parfois indigente ou des organigrammes. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) lui demande au contraire de délivrer une information de qualité, de réunir régulièrement les CT et les CHSCT et de transmettre instamment les lettres de cadrage du Premier ministre.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) s'oppose vivement à toute mobilité car elle nuit, selon elle, au maintien d'une entité ministérielle dédiée à la Culture dans les territoires. La mobilité contribuerait en outre à la suppression des emplois et des métiers.

Enfin, elle incite M. Christopher MILES à relayer ces inquiétudes auprès de Mme la ministre de la Culture. Elle lui demande de mettre en place un dialogue social de qualité et d'agir auprès des managers pour qu'ils ne se défaussent pas. Elle signale que sa déclaration sera complétée par les témoignages d'autres représentants du personnel.

M. Christopher MILES propose de désigner le secrétaire adjoint de séance. Il demande à Mme Valérie RENAULT si elle souhaite introduire la réunion par une déclaration liminaire.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) tient surtout à ce que M. Christopher MILES entende la parole du terrain pour couper court à une réforme qu'elle juge technocratique.

M. Christopher MILES se dit prêt à répondre aux questions des élus. Il prendra connaissance des remontées du terrain avec intérêt même s'il appréhende déjà bien le quotidien des personnels. Il s'est rendu à cinq reprises dans des DRAC pour écouter les agents, les représentants et leurs encadrants.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande une suspension de séance. Les organisations syndicales exigent en effet la présence d'un représentant du cabinet de Fleur Pellerin à ce CT.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) souhaite que le CT se tienne et signale l'existence de nombreux problèmes dans le dialogue social en DRAC, elle demande une suspension de séance.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) tient à ce que le CT soit maintenu, car les élus de SUD Culture Solidaires se sont déplacés de province. D'autre part, ce CT se tient à la demande de SUD Culture Solidaires. Cependant, il souligne qu'il n'y participe pas avec plaisir : il espère uniquement recueillir quelques informations et relayer le malaise des agents.

Il se dit exaspéré d'entendre les mots « dialogue social » dans les paroles du Premier Ministre, des préfets préfigureurs, de l'Administration centrale et des directeurs régionaux alors qu'il n'est pas respecté en pratique. De même, aucune région ne peut se prévaloir d'un dialogue social de qualité. Certes, des CT et des instances informelles se sont mis en place dans les régions fusionnées. Néanmoins, tous les participants déplorent les difficultés rencontrées. Certains commencent même à s'en retirer. Ceux-ci ont l'impression que les projets sont déjà finalisés et quand ils ne le sont pas, personne n'en endosse la responsabilité. Alors que les directeurs régionaux prétendent que les préfets préfigureurs prennent les décisions, l'Administration centrale affirme qu'il revient aux directeurs de définir les contours de la future organisation. Quant aux préfets préfigureurs, ils indiquent qu'ils adressent des éléments d'information au Premier Ministre, qui tranchera en dernier ressort.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) rappelle que les organisations syndicales dénoncent depuis plusieurs mois ce qui s'apparente à une caricature de dialogue social. Il évoque à cet égard l'exemple de l'organisation de ce CT spécial DRAC. L'approbation du procès-verbal de la dernière réunion ne figure pas à son ordre du jour alors qu'il a été rédigé. De plus, aucun point de suivi n'a été programmé. Le règlement intérieur est déjà bafoué – un document dont les élus n'ont d'ailleurs même pas reçu la dernière mouture.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) espère que l'Administration ne maintient pas sciemment les agents dans l'ignorance. Il préférerait mettre ces dysfonctionnements sur le compte de la charge de travail des équipes de M. Christopher MILES.

D'une manière générale, M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) s'interroge sur l'utilité des élus dans la mise en place de la nouvelle organisation puisque les préfets préfigureurs ont annoncé que les organigrammes qui seront diffusés ne seront pas négociables.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) indique que les agents ont été encouragés à prendre en main leur avenir, à discuter avec les services des autres DRAC et à construire un projet professionnel. Cette motivation et cette capacité d'innovation n'ont malheureusement pas été récompensées. Elles ont été purement et simplement ignorées dans certaines régions. Dans d'autres, des démarches parallèles à celles des agents ont été menées. Les secrétaires généraux et les DRAC adjoints ont adressé leur projet d'organisation sans même le présenter au préalable aux représentants du personnel.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) souligne que ces cas ne sont pas isolés et demande donc à l'administration d'adopter un autre état d'esprit. Celle-ci ne saurait tirer parti de la période estivale pour infliger « un mauvais coup » aux agents.

M. Christopher MILES espère que le présent CT permettra d'échanger autour des points inscrits à l'ordre du jour. Il prend note des remarques de M. Tahar BEN REDJEB sur le règlement intérieur et sur l'approbation du PV de la dernière séance. Il propose aux élus de se prononcer par écrit sur ce document.

M. Benoît ODE (SNAC-FSU) affirme son opposition à la réforme territoriale et à la façon dont elle est conduite. Ses objectifs sont obscurs et son intérêt pour les usagers est plus que discutable. En outre, elle ferait peser un réel danger sur l'équité territoriale, les métiers et le devenir des agents.

M. Benoît ODE (SNAC-FSU) s'associe à l'analyse des autres organisations syndicales sur l'absence de dialogue social dans les DRAC. Les instances informelles ne se tiennent pas systématiquement. Par exemple, elles ne se sont pas encore réunies en Languedoc Roussillon et en Midi Pyrénées. Qui plus est, les documents de travail sont modifiés tous les deux jours. Les élus n'ont ainsi pas les moyens de travailler correctement.

M. Christopher MILES voit dans ce CT une occasion de poursuivre le dialogue autour de la réforme territoriale. La liste des réunions à venir et de celles qui se sont tenues sera communiquée aux élus. D'ici au 30 juin 2015, tous les CT des DRAC auront débattu pour information autour de la réforme.

La séance est suspendue.

M. François ROMANEIX, conseiller social de le Mme la ministre et Mme Nicole DA COSTA, conseillère spéciale chargée du développement culturel des territoires, de l'action éducative et des pratiques culturelles et artistiques, rejoignent la séance.

M. Christopher MILES suppose que la représentation intersyndicale souhaite faire une déclaration.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) exprime le souhait que les membres du Cabinet de la ministre prennent la mesure du malaise des agents des DRAC. Il espère qu'ils prendront rapidement des mesures pour qu'un véritable dialogue social puisse se nouer autour de la réforme territoriale. Il attend des réponses précises et argumentées.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) souhaite enfin que la séance du CT soit ouverte dans les règles.

M. Christopher MILES fait remarquer que les deux conseillers ministériels qui ont rejoint la séance n'ont pas vocation à assister à l'intégralité de la réunion. Il propose de désigner un secrétaire de séance parmi les représentants de la CFDT-Culture.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) est désignée secrétaire de séance.

M. Christopher MILES présente l'ordre du jour :

- 1° Calendrier de la réforme territoriale ;
- 2° Principes ministériels et points de vigilance ;
- 3° Présentation des projets de macro-organigrammes des DRAC ;
- 4° Modalités d'organisation du dialogue social accompagnant la réforme territoriale ;
- 5° Modalités d'accompagnement des agents ;
- 6° Questions diverses.

Point 1 : Principes ministériels et points de vigilance (initialement point 2)

M. Christopher MILES suggère d'intervertir les deux premiers points de l'ordre du jour.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) déclare attendre de M. ROMANEIX et de Mme DA COSTA une prise de parole politique et claire. Ils devront selon elle assister à toute la séance si les élus le souhaitent. Elle tient à ce que l'Administration brise enfin le silence dans lequel elle maintient les agents.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) indique avoir appris que les organigrammes qui ont été présentés évolueront jusqu'au 30 juin 2015. Elle souhaite en prendre connaissance dès ce CT et obtenir des informations sur les emplois et les implantations cibles.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) tient à ce que l'Administration respecte le travail des représentants des organisations syndicales et des agents, qui ont été très nombreux à s'exprimer dans le cadre de la consultation de décembre 2015. Elle demande à nouveau une prise de parole claire du Politique sur ses choix.

M. Christopher MILES précise qu'il a adressé aux élus tous les éléments d'information dont il dispose sur les macro-organigrammes. Ces envois ont été effectués en deux temps pour tenir compte du retard de certains directeurs régionaux ou de certains préfets préfigureurs.

M. Christopher MILES rappelle que Mme la ministre a formulé des points de vigilance et que le projet a été placé sous la responsabilité des préfets préfigureurs et de leurs chefs de projet. Les DRAC sont invitées à s'inscrire dans cette démarche qui concerne l'ensemble des services territoriaux. Le dialogue avec les organisations syndicales débutera quand l'organisation des nouvelles régions aura été arrêtée par le Premier Ministre.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) demande à M. MILES de communiquer les lettres de cadrage du ministère.

M. Christopher MILES sollicite des précisions sur les documents souhaités. Les lettres de cadrage sont destinées, selon lui, à déterminer le budget alloué au ministère de la Culture.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) se réjouit de la présence de Mme DA COSTA car à ce jour, les élus ne connaissent pas les orientations politiques de la réforme voulue par la

ministre et son cabinet. Par exemple, ils n'ont aucune visibilité sur les missions que la Culture entend conserver. Ils ne connaissent pas non plus les moyens du ministère. L'Administration refuse, en outre, de communiquer la cartographie 2015 des métiers et sa cible à l'horizon 2018. De même, les implantations ne sont pas encore précisées alors qu'un service public se fonde par définition sur une assise territoriale. Le régime indemnitaire et l'évolution de carrière des agents ne sont pas davantage connus. Sur l'ensemble de ces sujets, l'Administration garde le silence.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) fait remarquer que les lettres de mission reçues par les préfets évoquaient la nécessité d'un « *dialogue social renforcé* ». Dans les faits, les CT des DRAC se succéderont pendant deux semaines seulement. Ils examineront des macro-organigrammes remis sur table et dont la forme diverge selon les régions (la présentation des ETP par exemple). Aucun dossier ne comprend de note d'intention sur la politique culturelle qui sera menée dans les futures régions.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) demande à l'Administration de préciser le sens de son action dans les territoires d'ici à 2018, voire dans les années qui suivront. Cet exercice a déjà été réalisé dans le cadre de la revue des missions.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) considère que les organigrammes n'apportent aucun élément sur les politiques culturelles qui seront mises en œuvre et sur les moyens humains qui y seront affectés. Elle fait part de son inquiétude sur ce dernier point, l'Administration incitant les agents les plus âgés à partir sans les remplacer. Dans le même ordre d'idées, la DGAFP communique sur les aides au départ à la retraite.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) s'interroge également sur le fonctionnement des futures organisations. Elle souhaite savoir comment elles travailleront avec les régions qui comptent des métropoles et celles qui n'en ont pas, ou encore avec les villes et les départements qui ont conclu un partenariat avec le ministère de la Culture. Du reste, elle se demande comment les régions qui fusionneront peuvent dialoguer ensemble puisqu'elles ne sont pas autorisées à se rapprocher en dehors du cadre des CT informels.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) n'a pas l'impression que le ministère de la Culture et de la Communication pèse sur les décisions du Premier ministre. Elle en veut pour preuve la suppression des chefs de service préfigurateurs, qui a laissé la mainmise aux préfets préfigurateurs. Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) ne dispose pas aujourd'hui d'information fiable pour expliquer aux agents le sens de la réforme. Elle ne comprend pas certaines injonctions contradictoires, comme la volonté de créer de très grandes régions mais aussi, dans le même temps, de limiter les déplacements.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) estime que l'égalité et l'équité territoriales ne sont pas respectées alors que ces principes sont sans cesse réaffirmés par le Premier Ministre et par Mme la ministre de la Culture. A cet égard, les diagnostics territoriaux et les macro-organigrammes ont été construits différemment selon les régions.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) s'inquiète enfin des conséquences de l'une des dispositions de la réforme. Les départements limitrophes des nouveaux ensembles pourront changer de région passé un délai d'un an. Les organisations mises en place s'en trouveraient ainsi bouleversées.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) constate que les documents adressés par l'Administration étaient obsolètes et très disparates. Il fait part de son incompréhension devant les synthèses des diagnostics territoriaux dans la mesure où celles-ci ne reflètent pas toujours

leur contenu. M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) aurait également souhaité connaître l'analyse du ministère sur les différences de diagnostic des directeurs régionaux et des préfets préfigurateurs. Il estime que la réforme a été écrite à l'avance et qu'elle ne tient pas compte des résultats de cette réflexion préalable dans les régions.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) souhaite également connaître la position du ministère de la Culture et de la Communication sur la réforme territoriale et l'esprit qui s'en dégage. Certains macro-organigrammes reprennent les principes d'implantation qui ont été actés, à savoir une organisation bi-sites ou multi-sites selon la taille des nouvelles régions. En revanche, d'autres n'en tiennent pas compte. De plus, ces documents sont provisoires. Ainsi, pour le futur ensemble Nord Pas-de-Calais Picardie, deux macro-organigrammes ont été transmis en deux semaines sans avoir fait l'objet de discussions avec les représentants du personnel.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) demande à l'Administration de préciser les principes d'organisation et la gouvernance des nouveaux ensembles. Il préconise à ce sujet de supprimer le terme « d'état-major » car ce vocabulaire militaire ne correspond pas au sens de la mission de la Culture.

Mme Dominique FOURNIER (CGT-Culture) se réfère au rapport interministériel d'avril 2015 et à son paragraphe intitulé « *adopter un cadre interministériel pour les mesures d'accompagnement de la réforme* ». Il y est précisé que les ministères seront très inégalement visés par les transferts de postes. La note n°106 indique ainsi que le ministère de la Culture et de la Communication sera beaucoup plus touché, proportionnellement à son plafond d'emploi, que celui de l'Intérieur.

Mme Dominique FOURNIER (CGT-Culture) a par ailleurs été interpellée par un extrait de la lettre des préfets des régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon aux directeurs des services déconcentrés. Ce courrier daté du 4 décembre 2014 indique que les questions organisationnelles et fonctionnelles relatives aux services de l'Etat n'entrent pas dans le champ du travail en commun demandé. Mme Dominique FOURNIER (CGT-Culture) souhaiterait des précisions sur le sens de ces propos. Plus largement, elle attend des réponses précises, politiques et sérieuses sur le devenir des agents.

M. François ROMANEIX explique avoir accepté de participer à ce CT spécial DRAC aux côtés de Mme DA COSTA avec la volonté d'organiser la discussion sur la réforme. Il a constaté que les questions des organisations syndicales étaient de nature très différente. Jusqu'à présent, l'administration a apporté les réponses qu'elle peut communiquer. Elle ne dispose cependant pas d'éléments sur l'ensemble de ces interrogations.

En particulier, l'administration a remis aux élus des documents sur les principes d'organisation et de gouvernance des nouvelles régions. Cependant, elle ne dispose pas de lettres de cadrage au sens strict du terme.

M. François ROMANEIX énonce les orientations guidant la réforme territoriale des DRAC : unicité, modularité, proximité et valorisation de l'expertise. C'est sur cette base, ainsi que sur l'ensemble des éléments remis aux représentants du personnel, qu'une discussion peut selon lui s'engager.

M. Christopher MILES rappelle le calendrier des discussions. A l'issue du dernier CT, les directeurs régionaux devaient travailler avec les préfets et élaborer les macro-organigrammes. Le

CT a été programmé le 23 juin pour échanger autour de ces documents. Seuls deux macro-organigrammes font défaut, mais ils seront rapidement finalisés.

M. Christopher MILES rappelle qu'à ce jour, il s'est rendu dans six régions. Il a également profité de ces déplacements pour rencontrer les préfets préfigureurs. A l'issue de ces échanges, de grands principes ont été acquis. Des points de vigilance sur la conduite des politiques culturelles dans les régions ont également été formulés. M. Christopher MILES sera en mesure de les relayer auprès de Mme la ministre, des préfets et de la mission ministérielle assurant la synthèse des travaux autour de la réforme territoriale.

Mme Nicole DA COSTA assure comprendre les réserves des élus. Elles s'expliquent selon elle par le processus de conduite de la réforme, qui se déroule dans un cadre interministériel. Tous les ministères sont confrontés à une triangulation des acteurs en présence. Le Premier Ministre a confié aux préfets préfigureurs le soin de mener la réforme au niveau local en lien avec les directions régionales des différents ministères. Dans le même temps, le ministère interagit avec les directions régionales des affaires culturelles.

C'est dans ce cadre que les réflexions et les discussions autour de l'organisation territoriale ont lieu. Elles sont également guidées par les principes forts qui ont été affirmés par Mme la ministre concernant l'organisation des DRAC et la mise en œuvre des politiques culturelles. Ils ont été rappelés par M. ROMANEIX.

Ce processus prévoit des itérations et des échanges sur les projets d'organisation entre le ministère de la Culture et de la Communication, les préfets préfigureurs, les DRAC et le Premier ministre. Au cours de ces discussions, les représentants du ministère s'attachent à rappeler les grandes lignes directrices qui ont été définies.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) dénonce le décalage entre cette description et la réalité des discussions sur les futures organisations. En raison de l'absence de chefs de service préfigureurs, les préfets préfigureurs se sentent dépositaires de toute l'autorité. Ils demandent aux DRAC de bâtir des organigrammes avec un seul site selon leurs desiderata. De plus, ils sous-estiment le nombre d'agents se déplaçant sur le terrain en DRAC. D'une manière générale, les préfets ne maîtrisent pas et n'ont qu'une vision floue des missions des DRAC et des services déconcentrés même s'il est évident qu'ils n'ont pas en connaître tous les détails que les directeurs des DRAC ne connaissent souvent pas eux-mêmes

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) souligne la nécessité de préserver des actions de proximité et rappelle que les agents opérationnels représentent 80 % des effectifs des DRAC. Pour mener à bien leurs missions, ils doivent avoir les moyens de se déplacer. Ils doivent notamment être dotés de véhicules capables de rouler 40 000 kilomètres par an ou encore bénéficier d'une politique relative aux moyens de déplacement adaptée. Or, dans les faits, il n'est pas toujours possible de trouver une nuit d'hôtel à 45 euros.

Selon Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture), la réforme territoriale doit répondre à un objectif de service public. Elle doit par ailleurs correspondre aux missions de la Culture, mais aussi à la réalité des territoires. C'est à ses yeux tout le sens des discussions avec les préfets préfigureurs. Un dialogue doit se nouer à ce sujet.

Mme Nicole DA COSTA fait observer que M. Christopher MILES se déplace régulièrement dans les régions pour expliquer les missions du ministère de la Culture et de la Communication et, le cas échéant, ses interactions avec les autres administrations de l'État et les collectivités

territoriales. Ce faisant, il accompagne et il éclaire les discussions entre les préfets préfigureurs et les DRAC.

M. Christopher MILES signale qu'il a été reçu par le préfet DELZANT en présence des deux DRAC. Un dialogue approfondi a pu selon lui être mené en Franche-Comté Bourgogne, qui était une région pilote. Le préfet lui a semblé très averti des missions de la DRAC et du caractère très opérationnel de ses agents.

Mme Julie CHARMOILLAUX (CGT-Culture) indique avoir appris que l'organigramme Auvergne et Rhône-Alpes était déjà validé par les préfets mais que les représentants rhônalpins ont demandé qu'il soit remis en discussion. De plus, le ministère ne semble pas avoir une vision de l'archéologie identique à celle des DRAC. Mme Julie CHARMOILLAUX (CGT-Culture) souhaiterait donc connaître sa position sur la conduite des politiques culturelles en région.

Elle demande également à l'Administration de communiquer les chiffres à sa disposition sur les emplois cibles. Elle sait que l'Etat entend s'appuyer sur les départements en retraite pour réduire les effectifs. Mme Julie CHARMOILLAUX (CGT-Culture) demande elle aussi la diffusion de la cartographie de l'emploi 2015-2018.

M. Sylvain RASSAT (CGT-Culture) sollicite des précisions sur l'usage de certains termes : les mots « service » et « pôle » sont employés indifféremment, comme ceux de « réforme » et de « restructuration ».

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) aimerait que Mme la ministre s'exprime davantage sur la réforme territoriale. Celle-ci a fait part de son attachement aux services déconcentrés de son ministère et s'est engagée à plusieurs reprises en faveur du principe de proximité et pour l'absence de mobilité géographique forcée.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) espère que ces impératifs seront défendus par le ministère auprès du Premier Ministre et des préfets préfigureurs et qu'ils seront pris en compte dans les organigrammes proposés par les DRAC. Il s'enquiert également des conséquences concrètes de la revue des missions.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) précise que son organisation syndicale a toujours demandé le maintien sur place d'unités territoriales pour les anciennes des DRAC qui ne sont pas implantées sur les chefs-lieux de région. Elle tient par ailleurs à ce que leurs missions ne soient pas dispersées.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) craint que les mobilités fonctionnelles se traduisent par des mobilités géographiques car il sera difficile de proposer des postes dans les bassins d'emploi actuels des agents. Il demande à l'Administration de réaffirmer le principe d'absence de mobilités géographiques forcées. Par ailleurs, s'il dispose d'informations sur les ETP des nouveaux organigrammes, c'est uniquement parce que certains documents lui ont été adressés par erreur par certaines DRAC.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) demande une plus grande visibilité sur la structure de l'emploi et sur l'évolution des effectifs dans les trois années à venir. Il appelle de ses vœux le respect des implantations territoriales actuelles et le maintien de l'intégralité des missions des DRAC. Enfin, il souligne que la vie des agents ne devra pas se trouver bouleversée par ces évolutions.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) rappelle que, par le passé, les représentants de l'Administration assumaient la RGPP. Elle regrette qu'aujourd'hui, ils semblent se dérober face aux questions sur la réforme territoriale. Elle n'a pas non plus obtenu de retour sur le rapport de l'IGAC qu'avait commandé Aurélie Filippetti sur la RGPP.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) a observé elle aussi que l'absence de chefs de service préfigureurs laissait le champ libre aux préfets. Elle s'est notamment inquiétée des propos du préfet de Bourgogne : en effet, si celui-ci a répété sa volonté de ne pas imposer de mobilités, il a mis en avant le concept jugé innovant de « bureau étendu », qui aurait fait des ravages chez France Télécom. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) voit dans cette approche une façon de casser le service public alors même que Mme la ministre a fait de la prévention primaire une priorité.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) estime que les discussions interministérielles ne sauraient empêcher le ministère de mener un dialogue social de qualité à son niveau. Elle a également l'impression que la parole de la Culture n'est pas respectée alors que le ministère s'est battu pendant des années pour être une autorité de plein exercice avec ses propres missions, des services déconcentrés, un SRH...

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) indique ne pas connaître le sort des missions de conseil et d'expertise qui sont exercées au niveau local. D'une manière générale, les organigrammes ne lui semblent pas apporter de renseignements sur le devenir des missions, des fonctions, des emplois, des métiers et des catégories de personnel. Les fiches de poste n'ont pas été communiquées et les implantations territoriales ne sont pas connues non plus. En somme, des questions fondamentales demeurent à ce stade sans réponse. Aucun représentant de l'Administration ne parvient à justifier la casse des DRAC.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) a constaté par ailleurs que les politiques publiques culturelles n'étaient jamais évaluées et que les usagers n'étaient pas associés à une quelconque démarche de ce type. Elle considère en outre que les missions des agents mériteraient d'être enrichies, notamment en structurant et en développant les relations de la Culture avec les établissements publics, les collectivités et les associations. Cet exercice permettrait de créer une meilleure synergie entre le ministère et les territoires.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande à l'Etat d'améliorer les régimes indemnitaires des agents des DRAC et de leur préserver des perspectives de carrière. Elle souhaite que les régions communiquent enfin les fiches de poste des agents. Celles-ci n'ont malheureusement envoyé aucun élément alors même que M. Christopher MILES s'était engagé lors du dernier CT à ce qu'elles les fournissent.

Mme Dominique FOURNIER (CGT-Culture) donne lecture d'un extrait du rapport de l'IGAC. Il y est indiqué que 46 000 agents sont concernés par la fusion des régions et que 28 000 d'entre eux pourraient être touchés par des regroupements. Enfin, près de 10 700 mobilités fonctionnelles et géographiques vers de futurs chefs-lieux pourraient avoir lieu à terme.

M. François ROMANEIX déclare que le directeur de cabinet de la ministre a déjà répondu à la question sur la mobilité géographique lors du dernier CTM.

M. François ROMANEIX explique que le rapport de l'IGAC constitue un bon état des lieux et une base de travail mais qu'il ne fait pas référence dans la conduite de la réforme. Toutes ses hypothèses n'ont d'ailleurs pas été retenues par le Gouvernement. Selon lui, la réforme en cours

est à la fois globale, nationale et interministérielle. Cette évolution de l'organisation territoriale n'est pas menée contre les DRAC ou contre les autres services déconcentrés. Elle vise avant tout à moderniser la fonction publique.

M. François ROMANEIX réaffirme que les missions du ministère de la Culture et de la Communication restent inchangées. Lors de leur passage en revue, des perspectives d'évolution ont été identifiées mais dans tous les cas, ses missions fondamentales ne seront pas abandonnées. Elles sont au contraire défendues et portées par Mme la ministre, son directeur de cabinet, son cabinet et le secrétaire général.

M. François ROMANEIX insiste sur le caractère transitoire des macro-organigrammes. Ces schémas ne préjugent pas de la future organisation qui sera mise en place.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) suppose que le secrétaire général travaille sur les organigrammes détaillés des DRAC.

M. Christophe MILES répond par la négative. Il ne connaît pas, à ce jour, les effectifs des agents d'ici à 2018. De plus, au stade actuel des discussions, les organigrammes détaillés ne peuvent pas être construits.

M. Christophe MILES indique que le SRH recense les fiches de poste des agents dans le cadre du chantier de SIRH. D'ici à la fin de l'année 2015, chaque agent disposera de ce document et il connaîtra son rattachement au référentiel ministériel des métiers.

M. Christophe MILES rappelle avoir déjà précisé que l'organisation de l'Archéologie dans les régions devait être conçue très finement et en tenant compte de deux principes : la collégialité et la complémentarité des spécialités. Il a également eu l'occasion d'indiquer aux préfets préfigurateurs qu'il était indispensable de maintenir la chaîne patrimoniale des Monuments historiques.

M. Christophe MILES explique que la notion de pôle existe depuis longtemps dans les organigrammes des DRAC. Il croit savoir qu'elle a été déployée de manière assez efficace et opérationnelle dans le domaine du patrimoine, de la création, de la diffusion, de la démocratisation et de l'action culturelle. Quant à la notion de service, elle est définie juridiquement.

M. Christophe MILES ajoute que les directeurs régionaux s'efforcent de préserver les missions de leur direction tout en faisant valoir l'impératif de proximité. Les services du secrétariat général veillent à l'application de ce principe dans les macro-organigrammes.

M. Christophe MILES insiste à nouveau sur l'absence de mobilité forcée. Il tient à ce que les agents puissent continuer à exercer leur métier sans avoir à changer de site.

Enfin, M. Christophe MILES reconnaît qu'il a oublié de faire figurer à l'ordre du jour un point sur le rapport de l'IGAC.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) alerte que le fait que les préfets travaillent sur une cartographie des emplois-cibles à l'horizon 2018, avec des diminutions d'effectifs de 15 % à 25 % selon les services.

Concernant les fiches de poste, elle souhaite que d'éventuels problèmes informatiques soient évités : par exemple, certains agents ont pu disparaître de Rhapsodie. De plus, elle demande à

l'administration de garantir que les agents aient pris connaissance de leurs fiches de poste, ainsi que leur hiérarchie, par exemple par l'apposition d'une signature datée au bas des fiches de poste.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) s'inquiète en outre du devenir du contrôle scientifique et technique. Sa chaîne opératoire est déjà lacunaire dans certaines DRAC avant même la fusion des régions, certaines DRAC n'ont pas eu de CRPS depuis de long mois. Elle demande enfin à l'Administration d'augmenter les plafonds d'emplois pour éviter d'épuiser les agents, qui sont déjà en sous-effectif comme le mentionne un rapport de IGAC.

M. Christophe MILES affirme que, dans le contexte actuel de l'emploi public, une stabilisation des effectifs jugés prioritaires serait déjà satisfaisante.

M. Arnaud ALEXANDRE (SUD-Culture Solidaires) remarque que les autres ministères connaissent déjà la cible à atteindre en termes d'effectifs d'ici à 2017-2018. Par exemple, en Auvergne, la DRJSCS sait déjà que les ETP devront être réduits de 20 %. Dès lors, il s'étonne que, de son côté, le ministère de la Culture n'ait pas eu connaissance de tels chiffres.

Selon le cadrage de la réforme territoriale, des lignes managériales courtes doivent être privilégiées pour maintenir une capacité d'arbitrage. Or les macro-organigrammes ont créé une couche hiérarchique supplémentaire avec l'introduction des chefs de pôle dans les domaines du patrimoine et de la création culturelle. Une nouvelle strate apparaît notamment entre les conseillers et les conservateurs régionaux et les équipes de direction.

M. Christophe MILES répète que la réforme vise uniquement à adapter l'organisation de l'État à la nouvelle structure territoriale. En d'autres termes, elle ne poursuit pas un objectif de réduction des effectifs.

M. Arnaud ALEXANDRE (SUD-Culture Solidaires) a pourtant noté que le rapport des préfets préfigureurs de Bourgogne et de Franche-Comté mentionnait des cibles de réduction d'emploi.

M. Christophe MILES partage la volonté des élus de maintenir les expertises, les compétences et la chaîne patrimoniale en DRAC. Il ne peut pas encore chiffrer le mouvement de mutualisation à opérer concernant les fonctions supports, car ce travail de projection ne peut pas être finalisé tant que ne sont pas connues les futures implantations des DRAC. Ces dernières ne sont pas précisées dans la documentation ou sont simplement évoquées à titre indicatif. Le Premier Ministre doit en effet se prononcer sur les sièges des futures DRAC et le travail des préfets préfigureurs doit être finalisé.

M. Christophe MILES revient sur le rôle des responsables de pôles. Ces agents doivent assurer la coordination opérationnelle – et non hiérarchique – de la chaîne patrimoniale. Ils exercent ces missions sur l'ensemble du territoire, en prenant en compte les diverses activités du ministère. Ils prennent part au collège des STAP et les conseillers musées peuvent leur être rattachés. Selon les configurations, ils seront également chefs d'antenne. Dans ce cadre, ils assureront une mission de coordination fonctionnelle.

Un DRAC sera entouré de directeurs adjoints responsables de la coordination opérationnelle dans les domaines du patrimoine ou encore de la création artistique.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) s'étonne que M. Christopher MILES emploie le terme d'antenne au lieu d'unité territoriale.

M. Christophe MILES rectifie ses propos.

M. Arnaud ALEXANDRE (SUD-Culture Solidaires) relève que certains macro-organigrammes ne respectaient pas la vision du ministère. Ainsi, en Nord Pas-de-Calais Picardie, un directeur et un directeur adjoint animent des chefs de pôle et un secrétariat général qui nouent eux-mêmes des relations hiérarchiques avec des services ou des agents. Par ailleurs, en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, des responsables de pôle figurent sur les macro-organigrammes. Les liens hiérarchiques ne sont pas clairement établis. Dans ce contexte, M. Arnaud ALEXANDRE (SUD-Culture Solidaires) n’imagine pas que les emplois de chefs de pôle présentés comme des postes DATE n’exercent que des missions de coordination : le risque de voir un niveau supplémentaire hiérarchique supplémentaire apparaître et donc bien réel.

M. Laurent ROTURIER rappelle qu’à ce stade, les DRAC s’efforcent d’arrêter de grands principes organisationnels. Quand ceux-ci seront validés, ces schémas permettront ensuite de travailler sur les organigrammes proprement dits. M. Laurent ROTURIER a réaffirmé ce principe au cours de la discussion dense et nourrie qui s’est tenue dans sa Région. Il soumettra au préfet puis au Premier Ministre un projet de DRAC unique s’appuyant sur deux sites.

M. Laurent ROTURIER se déclare attaché au maintien d’une action culturelle sur le terrain dans une région Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon comptant treize départements, deux métropoles et des territoires ruraux éloignés. Il privilégiera les principes de proximité, d’unicité et de modularité afin de renforcer la capacité d’expertise des DRAC. Il estime qu’en l’état, son schéma répond à ce principe même s’il doit être enrichi par des passerelles entre les différentes activités. Il devra en outre laisser une place à la notion de collégialité, cruciale dans une région aussi vaste.

Quand les futures implantations seront validées, M. Laurent ROTURIER travaillera sur les organigrammes. Il pourra ensuite répondre aux questions des agents sur le maintien des postes, leur localisation et, en cas de suppression, leurs perspectives de mobilité fonctionnelle.

M. François ROMANEIX quitte la séance à 12 heures.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) souhaite revenir sur la revue des missions. Elle rappelle que la CFDT avait demandé aux agents de décrire de façon précise leurs missions et leurs interlocuteurs de façon à ce que leur périmètre d’intervention soit bien pris en compte.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) déplore l’absence de principes clairs guidant les organigrammes. Elle aurait voulu prendre connaissance d’une note d’intention expliquant les objectifs de l’Administration. D’une manière générale, elle s’interroge sur la réalité du pilotage du ministère de la Culture et sur la méthode qu’il a appliquée pour répondre aux ambitions fixées par la réforme du Premier Ministre.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) estime concevable que le Secrétaire général ne connaisse pas sa cible en matière d’effectifs à l’horizon 2018. En revanche, elle doute que le SGMAP soit réellement dans la même situation. Elle souhaiterait une évolution des plafonds d’emplois afin de faire face à la réduction des effectifs. Elle estime que l’on peut demander des emplois en plus en DRAC.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) considère que sur ce plan, la réforme territoriale aura des conséquences plus néfastes encore que celles de la RGPP. Les rapports des trois inspections ont mis en lumière une démographie extrêmement défavorable dans les DRAC. D’ici à deux

ans, 10 % des personnels partiront à la retraite sans être remplacés. Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) se demande comment, dans ce contexte, le ministère pourra continuer à accomplir ses missions.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) déplore par ailleurs le manque d'information sur le diagnostic portant sur les fonctions support. Or ces agents risquent de pâtir grandement de la réforme à l'exception, peut-être, de ceux qui exercent des fonctions rattachées aux métiers. Les personnels RH et de formation sont déjà en nombre insuffisant et seront certainement impactés, en conséquence les agents manqueront d'interlocuteurs s'ils doivent être accompagnés dans le cadre d'une mobilité ou d'une reconversion, d'autant qu'il y a des vrais manques dans les moyens en formation et financement.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) regrette le manque d'information de la part de l'Administration. Elle manque de visibilité sur le fonctionnement de la future organisation et ne peut pas communiquer d'éléments fiables aux agents. Elle ignore également si les arguments en faveur des DRAC multi-sites avancés par le ministère de la Culture et de la Communication sont bel et bien entendus par les préfets préfigurateurs. Elle considère pourtant que le maintien d'implantations locales est indispensable. Dans le cas contraire, les agents risquent de multiplier les déplacements. Ils seront en outre confrontés aux limites du travail à distance. Il n'est pas possible, par exemple, de faire de l'archéologie par visioconférence.

M. Christopher MILES précise qu'il n'a jamais affirmé que tous les départs à la retraite ne seraient pas remplacés. Cette perspective ne serait d'ailleurs pas réaliste puisque 13 % des agents des DRAC concernés par les fusions partiront à la retraite dans les trois années à venir. Il ne comprend pas non plus pourquoi la CFDT présuppose que les emplois de RH de proximité et les responsables de formation seront visés par la réforme. Il n'en a pas été décidé ainsi.

M. Christopher MILES souhaiterait également que des DRAC puissent prendre la parole en séance pour présenter le travail qu'ils mènent sur le terrain. Il ne souhaite pas que la séance se résume à des prises de position des organisations syndicales.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) exprime son incompréhension devant la volonté de l'Administration de moderniser la fonction publique, car elle considère que les DRAC constituent à ce jour le meilleur outil de proximité, d'unité et de valorisation culturelle. A ses yeux, une restructuration de ces entités ne renforcerait pas ces expertises. Pour qu'elles se développent, elles ont besoin de moyens et d'effectifs supplémentaires.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) préconise de maintenir les sites en l'état et de nommer un DRAC dans les nouvelles régions. Elle demande au ministère de préciser sa vision politique du devenir de ces services déconcentrés qui ne peuvent pas, selon elle, devenir des unités territoriales.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture), faute de disposer d'éléments sur les effectifs, souhaite que les débats se réorientent sur le sens de la réforme. Elle souhaite enfin connaître le schéma d'organisation défendu par le ministère.

Mme Nicole DA COSTA rappelle que Mme la ministre de la Culture et de la Communication a posé les principes d'unité, de proximité et d'expertise. Ils peuvent sans difficulté s'appliquer à une autre organisation que celle qui prévaut aujourd'hui et ils ne menacent en aucun cas les DRAC actuelles puisqu'elles s'appuient déjà sur ces orientations pour fonctionner.

Mme Nicole DA COSTA considère que les DRAC doivent être restructurées pour s'adapter aux nouvelles frontières des régions. Toute l'organisation territoriale de l'État doit faire de même pour tenir compte de ces changements de périmètres.

M. Christopher MILES propose que les débats soient consacrés, en deuxième partie de séance, aux expérimentations menées par les directeurs régionaux sur le terrain. Il souligne à nouveau que les DRAC continueront d'être organisées autour des régions selon le principe fondateur posé lors de leur création, en 1977.

Il est procédé à la pause déjeuner.

Mme Nicole DA COSTA quitte la séance.

Point 2 : Présentation des projets de macro-organigrammes des DRAC (initialement point 3)
--

M. Christopher MILES suggère d'entendre les témoignages de trois DRAC ayant contribué à l'élaboration de macro-organigrammes. Dans le cas de la DRAC Alsace, ce sont trois régions qui fusionnent. La DRAC Rhône-Alpes Auvergne doit pour sa part composer avec le rapprochement d'une grande et d'une petite région dont les capitales sont très éloignées. L'expérience de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées sera également éclairante.

M. Christopher MILES souligne la nécessité de donner du sens à la réforme et d'en aborder les aspects fondamentaux : l'expertise du terrain, l'évaluation des politiques publiques ou encore les relations entre la DRAC, ses usagers et son territoire.

M. Laurent ROTURIER explique que la réflexion menée dans sa région a été conduite en lien avec le DAT et les services du SG. Elle a également bénéficié de la volonté de cohérence du préfet de région. Celui-ci voulait reconnaître les spécificités de chaque DRAC et préserver les équilibres entre les deux régions.

Ainsi, les débats ne se sont pas focalisés sur la question politique et symbolique de la localisation du Siège de la DRAC. La répartition des effectifs existants dans la nouvelle organisation devait également être conservée (55 % des personnels sont implantés en Midi Pyrénées et 45 % en Languedoc Roussillon). Enfin, il a été acté qu'un site de proximité serait implanté dans la ville qui ne sera pas désignée en tant que Siège. Dans ce contexte, les mobilités ne peuvent pas être forcées. Elles auront lieu progressivement, jusqu'à 2018, au gré des départs à la retraite.

M. Laurent ROTURIER distingue les expertises métiers des expertises territoriales. Il estime qu'avec la réforme, les premières s'additionnent. Par exemple, sa nouvelle grande région pourra s'enrichir des spécialités de cinq archéologues issus de la DRAC Midi Pyrénées et de celles de leurs deux ou trois homologues de la DRAC Languedoc Roussillon. De plus, des compétences métier rares et spécifiques trouveront à s'exercer à l'échelle de ce territoire. Un conservateur spécialiste des grottes ornées ou un spécialiste de la musique électroacoustique pourront ainsi apporter leur expertise à la nouvelle organisation.

M. Laurent ROTURIER reconnaît que l'expertise territoriale des DRAC est relativement faible dans les zones les plus éloignées. Avec la réforme, les conseillers en éducation artistique et culturelle pourront pour diffuser leurs savoir-faire depuis une antenne. Il conviendra de mieux s'organiser pour exercer ces missions sans démanteler les services.

M. Laurent ROTURIER signale que le schéma d'organisation a été construit avec les agents. Tous les personnels sont allés dans la région voisine à une ou à deux reprises. Ils ont élaboré des documents communs qui ont inspiré la cible organisationnelle. Cette réflexion n'est pas exempte d'inquiétudes ou de tensions résultant d'habitudes de travail différentes d'une DRAC à l'autre. Enfin, les agents sauront si leur poste est maintenu quand le schéma aura été validé et quand le travail sur les organigrammes débutera.

M. Benoît ODE (SNAC-FSU) dénonce les contre-vérités que comportent, selon lui, les propos de M. ROTURIER. En tant qu'agent de la DRAC Montpellier, il n'a pas encore été invité à se rendre à la DRAC de Toulouse. Les instances informelles de discussion n'ont pas été mises en place. Même si des réunions d'information se sont tenues, aucun CT n'a eu lieu au sein de la DRAC Languedoc-Roussillon, le prochain est prévu le 24 juin. Enfin, les élus peinent à examiner l'organigramme de la future DRAC dans la mesure où celui-ci évolue toutes les 48 heures.

M. Benoît ODE (SNAC-FSU) a constaté dans sa région que l'administration renforçait le Cabinet du directeur en fournissant des points de chute à des agents proches de la direction, en conservant les postes de DATE. Puisque cette équipe se constitue à effectifs constants, ces ressources nouvelles pénalisent les métiers dont l'Administration poursuit le détricotage, comme l'archéologie.

M. Benoît ODE (SNAC-FSU) insiste sur la complexité des organigrammes qui ont été dévoilés. Ce schéma hiérarchique comporte de nouvelles strates (des « directeurs adjoints », des « directeurs de pôle », des « responsables de pôle » ou des « coordinateurs de pôle » selon les dénominations, changeantes, des documents). Ces agents endosseront, en plus de leurs missions, une responsabilité territoriale. Aux yeux de M. Benoît ODE (SNAC-FSU), cette « double casquette » nuit à la clarté de l'organisation et en brouille la compréhension. Cette organisation serait même contraire aux principes recherchés par l'Administration.

M. Laurent ROTURIER précise que le directeur régional est un pilote qui doit s'appuyer sur des adjoints et des référents territoriaux pour assurer la mise en œuvre des politiques culturelles dans les différents départements.

M. Laurent ROTURIER souligne les enjeux de la nouvelle organisation à construire. Le mode de fonctionnement de la future entité devra permettre au directeur régional de se rendre disponible auprès des équipes et des territoires. Pour ce faire, en Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées, il ne sera pas secondé par un Cabinet, mais par une cellule d'appui.

M. Laurent ROTURIER se réjouit des avancées des discussions qui ont porté sur les grands principes organisationnels. Il est désormais acté que la DRAC comptera deux sites (un Siège et un site de proximité). Leur vocation pluridisciplinaire a également été affirmée.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) s'est elle aussi étonnée de la présence d'une cellule d'appui auprès de certains directeurs des DRAC, nécessité qui ne se fait pas ressentir dans les autres directions régionales. Par exemple, les DREAL de près de 300 agents n'en comportent pas et pourtant leurs directeurs sont présents auprès des personnels et des territoires. Elle souhaite savoir combien d'agents en DRAC seront affectés au sein de ces cellules d'appui.

M. Christopher MILES répond que les DRAC ont une vocation très opérationnelle.

Mme Dominique FOURNIER (CGT-Culture) considère que l'on ne peut pas réellement se réjouir du maintien de la répartition des effectifs entre les deux régions dans un contexte de réduction des personnels. Au contraire, ce point ne lui paraît pas particulièrement positif.

M. Laurent ROTURIER précise qu'il rappelait les grands principes ayant guidé l'élaboration du schéma d'organisation.

Mme Marie-Dominique PINEL (SUD-Culture Solidaires) estime que les missions de la cellule d'appui pourraient être endossées par le secrétariat général.

M. Laurent ROTURIER affirme que la présence d'une cellule d'appui sur le terrain est indispensable pour les agents, pour les équipes de direction et pour le DRAC lui-même.

Mme Marie-Dominique PINEL (SUD-Culture Solidaires) objecte que le secrétariat général peut remplir ces missions puisqu'elles lui sont déjà dévolues.

M. Laurent ROTURIER indique que la cellule d'appui assurera également d'autres fonctions, qui sont aujourd'hui dispersées dans les DRAC : la logistique, l'analyse, la prospective, la communication...

Mme Marie-Dominique PINEL (SUD-Culture Solidaires) aimerait connaître le sens de l'acronyme DATE.

M. Christopher MILES répond qu'il désigne une fonction de Directeur de l'Administration Territoriale de l'État. Ces postes sont pourvus selon une procédure spécifique. Ces agents sont classés et ils bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique et d'un statut d'emploi autorisant leur détachement pour trois ans.

M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX décrit l'organisation de la future DRAC Rhône-Alpes Auvergne. Ce schéma vise à maintenir un équilibre entre des régions de taille très différentes et dont les problématiques ne se posent pas avec la même amplitude. Par exemple, le pôle patrimoine de Clermont-Ferrand gère autant de monuments historiques sur quatre départements que le pôle de la région Rhône-Alpes, qui compte huit départements.

M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX souligne la nécessité de faire fonctionner la nouvelle DRAC au 1^{er} janvier 2016. Elle devra donc être pleinement opérationnelle d'ici à cette date. Dans cette perspective, la localisation des pôles importe peu. L'Administration doit surtout se concentrer sur la coordination des missions. Les agents devront appréhender un nouveau périmètre territorial. Le maintien des prérogatives actuelles des deux DRAC risquerait de rendre inopérante la réforme. Ce morcellement irait en effet à l'encontre de l'esprit de cette dernière. L'Etat doit du reste montrer l'exemple en appliquant la réorganisation qu'il a promue. Il en va de sa crédibilité vis-à-vis de ses interlocuteurs dans les régions.

M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX explique que la réforme se mettra en place entre 2016 et 2018. Elle sera donc déployée progressivement. Ses rouages seront « huilés » à des rythmes différents selon les régions.

Mme Catherine STEENKISTE (CFDT-Culture) note que les pôles dédiés à la création artistique et à la culture étaient implantés à Lyon et que celui du patrimoine était basé à Clermont-Ferrand. Or elle a cru comprendre que ce schéma avait été déconseillé dans certaines régions fusionnées. Elle suppose que des consignes différentes ont pu être passées dans les différentes régions.

Mme Bailla AISSOU (SNAC-FSU) fait remarquer que les représentants locaux de l'Administration tiennent un discours différent des propos rassurants du secrétaire général. Selon le DRAC Rhône-Alpes adjoint, il ne serait pas possible de coordonner les différentes activités. Les précédentes tentatives ont à cet égard échoué. Dans ces conditions, Mme Bailla AISSOU (SNAC-FSU) remet en cause l'utilité de la création d'un chef de pôle.

M. Christopher MILES signale que ce schéma est pourtant fréquemment dupliqué dans les régions de taille importante. Il est présent dans les macro-organigrammes des régions Alsace, Midi Pyrénées Languedoc Roussillon et Nord Pas-de-Calais Picardie et il émerge dans le Grand Sud-ouest.

Ses principes reprennent ceux énoncés par Mme la ministre de la Culture : proximité, unicité, absence d'échelon supplémentaire et maintien de l'expertise. Dans cette organisation, une doctrine commune sur les questions patrimoniales est élaborée dans la capitale régionale et des pôles sont créés dans les autres villes importantes du territoire. Ce schéma ne remet pas en cause les chaînes patrimoniales ou le fonctionnement collégial de l'archéologie et il garantit une coordination fonctionnelle de ces activités.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) demande des précisions sur la notion de pôle, qui ne lui semble pas claire. Il a lui aussi noté qu'il a toujours été très difficile de coordonner ces entités. La nomination d'un responsable de pôle parmi les chefs de service a également créé quelques remous. Selon SUD-Culture Solidaires, la création de pôles a, qui plus est, mis à mal la transversalité entre les missions du ministère.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) a cru comprendre que le préfet de région souhaitait être entouré du DRAC et des responsables de pôle dans la capitale régionale. Il s'étonne donc de la création de pôles dans les territoires. Il doute enfin de leur efficacité. Ainsi, un responsable de pôle basé à Clermont-Ferrand ne pourra pas rayonner sur l'ensemble de la grande région Rhône-Alpes Auvergne sauf à multiplier les déplacements.

M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX reconnaît qu'il est impossible d'exercer une mission patrimoniale à l'échelle de douze départements depuis Clermont-Ferrand. Le directeur pourra s'appuyer sur les expertises qui ont été développées localement (par exemple le CRMH et le service archéologie de Lyon). Ces services ne seront pas découpés. M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX ne s'interdit pas, cependant, de répartir différemment les départements. Par exemple, Clermont-Ferrand pourrait coordonner cinq départements (au lieu de quatre) et Lyon sept (au lieu de huit).

M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX fait observer que dans certaines régions, comme en Languedoc-Roussillon, les pôles sont efficaces. Des agents ont fait le choix de les coordonner, de les animer et de veiller à leur bon fonctionnement. Le pôle patrimoine regroupe le CRMH, l'archéologie, les musées et l'ethnologie. Un autre pôle rassemble toutes les activités de création, y compris le livre, la lecture et le cinéma. Une troisième entité est dédiée à l'éducation culturelle et artistique, à l'action culturelle et à l'enseignement supérieur.

M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX indique avoir constaté que cette organisation favorisait la transversalité, les échanges entre les métiers et la collégialité. Elle permet également de mieux prendre en compte l'approche spécifique des scènes nationales, qui mêlent la musique, le théâtre et la danse.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) tient à préciser ses propos. Il n'a jamais remis en cause l'efficacité des pôles. C'est la création de postes de chefs de pôles qui, selon lui, en perturbe le fonctionnement.

M. Christopher MILES abonde dans ce sens. Le ministère de la Culture et notamment la direction générale du patrimoine sont convaincus qu'il ne faut pas créer de poste de chef de pôle ayant autorité sur les CRMH et les SRA.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) souhaite que la réflexion sur les macro-organigrammes tienne compte de la réalité du terrain et des expériences qui n'ont pas porté leurs fruits. Par exemple, en Poitou-Charentes, les pôles ne sont pas bien coordonnés. Un rapport du CHSCT a d'ailleurs souligné que cette organisation ne permettait pas toujours de souder une équipe. En 2007 déjà, le CTM avait pointé les limites des pôles. Pour sa part, Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) ne croit pas à leur réussite. Elle invite l'Administration à tirer le bilan de ce schéma d'organisation avant de le généraliser sur le plan politique.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) dénonce enfin la mainmise des préfets de région sur le fonctionnement des DRAC. Elle suppose qu'ils refuseront tous les schémas qui ne respecteront pas leurs desseins.

M. Christopher MILES affirme que les organisations syndicales ne peuvent accuser l'Administration de ne pas tenir compte de la réalité du travail sur le terrain. Un diagnostic territorial particulièrement détaillé a ainsi été dressé pour la région Poitou-Charentes.

M. Arnaud ALEXANDRE (SUD Culture Solidaires) demande à l'Administration de prendre en compte les retours d'expérience des régions. Il a constaté lui aussi qu'il n'était pas facile de coordonner plusieurs pôles. Par exemple, en Auvergne, cette expérience a tourné court. Le service de coordination n'a jamais eu les moyens d'assurer pleinement ses missions de coordination et un chef de service a été dépossédé de son statut.

M. Arnaud ALEXANDRE (SUD Culture Solidaires) souhaite que le rôle des responsables de pôle soit clairement précisé. Puisque ce poste sera occupé par des DATE, il doute qu'il se limitera à une simple coordination d'entité. On peut supposer que les directeurs qui seront nommés exerceront en réalité une autorité hiérarchique sur les équipes.

M. Arnaud ALEXANDRE (SUD Culture Solidaires) a relevé également quelques hiatus dans les discours. Par exemple, la création de pôles irait à l'encontre de la volonté du préfet de région Rhône-Alpes Auvergne, qui souhaite que les équipes de direction de la grande région soient installées à Lyon.

M. Christopher MILES explique que le DRAC et un DRAC adjoint à vocation généraliste seront basés à Lyon. A Clermont-Ferrand, le DRAC adjoint sera également coordinateur du pôle patrimoine sur l'ensemble de la région. En complément de ce rôle fonctionnel, il aura une responsabilité hiérarchique sur les services à vocation interdépartementale implantés dans sa ville (les monuments historiques, l'archéologie, le spectacle vivant, l'éducation artistique et culturelle et les STAP qui dépendront de Clermont-Ferrand).

M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX confirme que le DRAC sera basé à Lyon et que deux DRAC adjoints se répartiront entre cette capitale régionale et Clermont-Ferrand. Un pôle patrimoine sera également coordonné depuis l'Auvergne.

Pour assurer son autorité hiérarchique, le DRAC s'appuiera sur des relais locaux, car il est difficile d'administrer des activités sur un aussi grand territoire. Néanmoins, dans tous les cas, il ne sera pas secondé par un autre DRAC. Aucune strate hiérarchique nouvelle ne sera créée.

M. Arnaud ALEXANDRE (SUD Culture Solidaires) explique avoir bien compris qu'il n'y aurait qu'un seul directeur régional. En revanche, il n'avait pas connaissance de ces éléments d'information sur la gouvernance locale.

M. Christopher MILES donne la parole à Mme MISTLER afin de présenter la réflexion menée dans la région Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne, qui compte trois pôles : Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne.

Mme Anne MISTLER indique que le macro-organigramme de cette grande région est issu d'un travail long et évolutif. Il s'est inspiré de la revue des missions, des résultats de la consultation locale menée en décembre 2014 en Alsace et s'est appuyé sur les groupes de travail organisés dans les trois régions entre les filières métiers et les différentes expertises.

Les trois directeurs actuels, leurs adjoints et leurs secrétaires généraux travaillent dans le même esprit. Ils veulent montrer qu'ils ne forment qu'une seule équipe dans un espace géographique élargi. Selon Mme Anne MISTLER, trois années ne seront pas de trop pour constituer cette équipe et pour appréhender ce nouveau territoire. Elle tient également à ne pas déstabiliser les équipes en place.

Dans le schéma cible, trois pôles sont constitués : Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne. L'équipe de direction travaille depuis le Siège de la DRAC. Trois DRAC adjoints territoriaux sont responsables d'un site et d'une politique, dont ils doivent assurer la coordination et le pilotage. Le patrimoine sera implanté à Châlons-en-Champagne, les industries culturelles et les politiques de démocratisation à Metz et la création à Strasbourg.

Les équipes resteront en place dans chaque site. Chaque DAT aura une responsabilité hiérarchique sur ces agents. En complément, les DRAC ont jugé bon de faire piloter et coordonner les politiques culturelles depuis les sites. Ce mode de fonctionnement vise à favoriser le croisement des pratiques et des procédures et leur harmonisation.

Le DRAC sera assisté de quatre chargés de mission. Un premier agent sera dédié à l'architecture et un autre à l'enseignement supérieur et aux universités. Compte tenu de la présence de quatre frontières dans la nouvelle région, un chargé de mission travaillera spécifiquement sur les questions transfrontalières. Un autre sera en charge de la communication et de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques culturelles à l'échelle du nouvel ensemble.

L'équipe de direction comprendra également un secrétaire général avec une responsabilité RH. La mise en place de la nouvelle organisation nécessitera en effet de travailler sur les profils de poste, d'opérer des transformations fonctionnelles, de préparer, pour les agents qui le souhaiteront, des mutations géographiques ou d'organiser un effort particulier en matière de formation.

Mme Anne MISTLER insiste sur le caractère transitoire du schéma proposé. Il ne peut pas être précisé tant que la localisation du Siège de la DRAC n'est pas arrêtée et tant que le macro-organigramme n'est pas validé. Dans cette attente, les équipes continuent d'échanger et de travailler.

Mme Anne MISTLER précise que le préfet préfigurateur de la région Alsace Lorraine et Champagne-Ardenne a souhaité lui aussi être proche des directeurs régionaux. Il entend ainsi bénéficier d'une approche cohérente de ce nouveau territoire. Mme Anne MISTLER se dit consciente des difficultés inhérentes à cette organisation. L'équipe de direction définira les politiques culturelles sur le plan stratégique. Elles seront mises en œuvre dans un territoire élargi dont les entités n'ont pas l'habitude de travailler ensemble même s'il existe déjà des commissions interrégionales. Enfin, Mme Anne MISTLER préconise de s'appuyer sur les expériences réussies de coordination et de travail en commun.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) ne partage pas la vision de Mme MISTLER : selon elle, les agents n'auraient pas été associés à la conception du macro-organigramme de la région, tandis que certains chefs de service n'ont pas pris le soin de consulter leurs équipes. La préparation de la fusion paralyse étonnamment certaines missions : par exemple, il ne s'est pas tenu de CRPS depuis plus de six mois sans réel motif. Elle regrette en outre qu'aucun CT n'ait été convoqué en Lorraine. Cette lacune dénote selon elle un mauvais dialogue social.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) suggère de préciser l'emplacement des Sièges des DRAC sur les macro-organigrammes afin de lever toute ambiguïté à ce sujet et de pouvoir avancer dans l'élaboration des organisations. Il propose par ailleurs de normaliser les dénominations proposées. Dans ces documents, les termes de « DRAC adjoints » et « d'adjoints territoriaux » sont employés indifféremment.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) s'enquiert du sort des fonctions support et, en particulier, de celui des RH de proximité. Il demande si ces derniers seront toujours présents sur les sites. Il souhaite également connaître les principes qui présideront la suppression de certains STAP. Ce processus serait du reste contradictoire avec la volonté de ne pas imposer de mobilités géographiques.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) s'inquiète des conséquences pratiques du regroupement des fonctions stratégiques au sein de la direction régionale puisque celles-ci étaient exercées au niveau local.

En outre, il note que Mme MISTLER dispose déjà de sa cible de réduction des personnels d'ici au 31 décembre 2018. L'atteinte de ces objectifs nécessitera la réalisation de transferts. Il faudra du reste compenser la création de quatre postes de chargés de mission par la suppression d'autres postes.

Mme Anne MISTLER rappelle que le schéma proposé n'est pas abouti. Concernant le dialogue social, elle précise qu'un CT a eu lieu en Alsace et en Champagne-Ardenne la veille de ce CT spécial DRAC. Des CHSCT se sont également tenus. Quant au CT interrégional, il a été reporté au 30 juin car le préfet préfigurateur a souhaité y assister pour expliquer son rôle.

Mme Anne MISTLER indique que l'organigramme actuel comporte six postes de DRAC et de DRAC adjoints. Dans le nouveau schéma, le DRAC pourra s'appuyer sur trois DRAC adjoints territoriaux. Ce dernier intitulé de poste n'est pas définitif.

Mme Anne MISTLER profitera de départs à la retraite pour travailler sur les profils de poste. Le nombre d'ETP restera identique à l'issue de ce chantier afin de créer quatre postes de chargé de mission.

Mme Anne MISTLER refuse de concentrer les fonctions RH et de secrétariat général sur le futur siège de la DRAC. Il n'est pas question, selon elle, de supprimer des postes RH dans les territoires.

Elle ajoute que les préfets préfigureurs ont demandé aux directeurs régionaux de réfléchir aux sources d'économies potentielles dans le domaine immobilier. Par exemple, en Champagne-Ardenne, les équipes du STAP de Reims pourraient rejoindre les locaux de la DRAC de Châlons-en-Champagne. Des espaces seront libérés à la suite du départ de l'équipe du SGAR.

Mme Sybille LACROIX (CGT-Culture) souhaite connaître les raisons de la paralysie du CRMH. Les pétitionnaires attendent une suite à leur demande de protection.

M. Christopher MILES rappelle que le CT spécial DRAC n'a pas vocation à être une instance d'appel des CT des DRAC.

Mme Anne MISTLER répond que cette cellule est animée par un agent qui est en congés maladie depuis quelques semaines. Un recrutement est en cours. Elle a également demandé aux responsables d'acter les arrêtés de protection en cours avant de réunir à nouveau une CRPS.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) y voit la marque de l'incertitude qui pèse sur le sort des CRPS dans les deux années à venir. Elle s'interroge également sur le devenir des deux DRAC qui ne conserveront pas cette fonction dans la nouvelle organisation.

M. Christopher MILES ne peut pas encore répondre à cette question. Il se verra confier la responsabilité d'identifier un poste pour les neuf DRAC qui ne retrouveront pas leur poste d'ici au 1^{er} janvier 2016. Des intérimaires pourront être mis en place pour assurer la continuité de service jusqu'à la création des DRAC fusionnées.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) en déduit que des mobilités seront imposées.

M. Christopher MILES objecte qu'il n'a jamais nié que les agents d'encadrement supérieur seraient soumis à une obligation de mobilité.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) constate que l'Administration profitera des départs à la retraite des agents pour reprofiler des postes. Il aimerait connaître les bases sur lesquelles elle se fondera pour supprimer une mission et la remplacer par une autre. De plus, cet exercice risque de mettre en danger les services existants. Même si les plafonds d'emploi sont atteints, les effectifs sont très limités, surtout au regard des nouvelles missions associées à certaines activités. On demande ainsi aux archéologues d'assurer un rôle de plus en plus accru dans le domaine du contrôle scientifique et technique.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) relève par ailleurs la difficulté de réunir les membres des CRPS si ces commissions devaient avoir lieu au niveau des grandes régions. Aujourd'hui, ses participants, agents de l'État, élus, ou scientifiques, ne peuvent pas toujours y assister.

M. Christopher MILES reconnaît que cette question mérite d'être débattue. À ce stade, elle n'est pas résolue. Il imagine qu'une CRPS mère et une CRPS déléguée pourraient être créées. Plusieurs CPS avec des collègues différents pourraient également se tenir.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) ajoute que ce problème se pose également pour les comités d'experts.

M. Christopher MILES fait remarquer que cette dimension interrégionale n'est pas nouvelle. Elle existe déjà, par exemple, dans le domaine de la danse. Ce sujet a été assez approfondi par la DGCA.

Mme Julie CHARMOILLAUX (CGT-Culture) estime que les explications du DRAC Rhône-Alpes sur le macro-organigramme de l'ensemble Rhône-Alpes Auvergne ne sont pas claires. Il n'a jamais été écrit que le coordinateur du patrimoine serait également un DRAC adjoint. De plus, Mme Julie CHARMOILLAUX (CGT-Culture) ne comprend pas comment il pourra assumer un pouvoir hiérarchique sur les STAP. Plus largement, elle a le sentiment de perdre son temps à l'examen de macro-organigrammes qui ne peuvent qu'évoluer. Qui plus est, la loi NOTRe n'est pas encore finalisée tandis que des élections auront lieu à la fin de l'année.

Mme Julie CHARMOILLAUX (CGT-Culture) s'inquiète également de la sectorisation qui consiste à affecter des spécialités au niveau des métropoles. Elle craint que les activités rentables ne soient privatisées faute d'avoir défini au préalable des politiques publiques au niveau national.

M. Christopher MILES explique que Mme la ministre de la Culture a pour rôle de déterminer les grands principes qui seront déclinés dans chaque territoire en fonction de ses spécificités.

Il assure que le ministère de la Culture défend auprès des préfets le principe d'une coordination fonctionnelle dans les grandes villes. Cette organisation ne signifie pas, pour autant, que toutes les fonctions seront regroupées dans une seule métropole. Ainsi toutes les activités liées à la gestion du patrimoine ne seront pas concentrées à Clermont-Ferrand, à Poitiers ou à Limoges. M. Christopher MILES est convaincu qu'un tel schéma casserait de façon inéluctable les chaînes patrimoniales.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) s'enquiert de la politique de l'Administration centrale en matière de remplacement des départs à la retraite. Il suppose qu'elle souhaite s'appuyer sur ceux-ci pour réduire les effectifs et créer de nouvelles missions. Il souhaite également disposer d'une visibilité sur l'évolution des effectifs. Il note qu'ils seront stabilisés dans les deux ou trois années à venir, mais il ne connaît pas les projections à plus long terme.

M. Christopher MILES répond que le devenir des fonctions support des DRAC dépendra de l'évolution des effectifs et du nombre de départs. Dans tous les cas, l'administration s'efforcera de maintenir ces expertises, à l'exception de quelques-unes d'entre elles. Elle devra pour ce faire s'appuyer sur un seul secrétariat général pour l'ensemble des DRAC ou encore envisager des mobilités des fonctions support vers les métiers si le nombre de départs à la retraite s'avérerait insuffisant. Les agents pourront toutefois compter sur la mise en place d'une cellule support unifiée abritant des fonctions RH de proximité. De plus, des expertises rares et mutualisables à l'échelle d'une grande région pourront émerger, comme des compétences dans le domaine transfrontalier ou en ethnologie.

M. Sylvain RASSAT (CGT-Culture) demande si le ministère de la Culture et de la Communication gère toujours les postes des DRAC.

M. Christopher MILES le confirme. Selon la charte de déconcentration, les préfets sont chargés de la mutualisation des services. Néanmoins, le ministère conservera la gestion de ses emplois. Il n'est pas non plus concerné par la mise en place des directions départementales

interministérielles. La charte précise clairement que l'État organise son action culturelle au niveau régional.

M. Sylvain RASSAT (CGT-Culture) relève que c'est le Préfet qui approuvera les organisations.

M. Christopher MILES explique que le Préfet présentera un macro-organigramme au Premier Ministre, qui décidera en dernier ressort.

Mme Catherine STEENKISTE (CFDT-Culture) remarque que les schémas d'organisation sont très différents d'une région à l'autre. Elle demande si certains d'entre eux ont plus de chances d'être approuvés par les Préfets.

M. Christopher MILES estime que les régions ne peuvent pas être comparées. L'ensemble composé de Languedoc Roussillon et de la région Midi-Pyrénées compte par exemple treize départements et deux métropoles d'importance égale qui ne sont pas bien reliées entre elles. Ces villes peuvent se prévaloir d'un rayonnement culturel fort et d'un maillage similaire en matière de monuments historiques et d'institutions consacrées à la création. En comparaison, le regroupement des régions Haute et Basse Normandie formera un nouvel ensemble qui recouvrera à peine la superficie de la région Languedoc Roussillon actuelle.

Mme Catherine STEENKISTE (CFDT-Culture) précise qu'elle veut avant tout savoir s'il est préférable de présenter des organigrammes comprenant deux sites.

M. Alain DAGUERRE DE HUREAUX signale que le préfet de Languedoc Roussillon n'a pas souhaité se prononcer sur la localisation du Siège de la DRAC.

M. Christopher MILES confirme que les macro-organigrammes ne comportent pas de précisions sur les localisations des sites même s'il existe des présomptions plus ou moins fortes quant à l'implantation des futures DRAC.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) n'a pas repéré, dans les diagnostics immobiliers, de locaux réservés à la gestion des archives des DRAC. La conservation des archives est une obligation des services et pour certains un outil de travail quotidien des agents ne peuvent être entreposés dans les caves ou les combles.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) fait également part de son étonnement devant l'absence d'actions de prévention des risques psychosociaux dans les diagnostics territoriaux. Ces derniers sont pourtant accrus dans une période de surcharge de travail, de sous-effectif et de réorganisation.

En conclusion, Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) interpelle M. Christopher MILES sur la réduction des moyens de fonctionnement.

Selon **M. Christopher MILES**, certains dossiers d'archives doivent être mis facilement à la disposition des agents. Cette question doit être prise en compte dans les diagnostics territoriaux et immobiliers quand des rapprochements géographiques n'ont pas déjà été opérés.

M. Christopher MILES signale qu'un point sur les risques psychosociaux a été inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCTM, qui est programmé le 30 juin 2015. Il se dit favorable à la mise en place d'un dispositif de suivi renforcé dans le cadre de la réforme territoriale. Il conviendra notamment d'accompagner les DRAC et les DRAC adjoints qui subiront une mobilité

géographique forcée, ainsi que les agents qui seront concernés par une mutation ou une mobilité fonctionnelle. En complément, l'administration devra veiller aux évolutions des missions au sein de chaque service.

M. Christopher MILES annonce que le mouvement de réduction des moyens de fonctionnement est désormais interrompu. Il espère que le taux de mise en réserve ne continuera pas à augmenter.

La séance est suspendue à la demande du SNAC-FSU, de la CGT et de l'UNSA.

M. Philippe BRUNET (SNAC-FSU) s'exprime au nom du SNAC-FSU, de la CGT et de l'UNSA. Ces trois organisations syndicales considèrent que l'Administration n'a pas apporté de réponses concrètes aux questions posées même si un débat a bien eu lieu en séance. Les élus n'obtiendront sans doute pas de précisions sur l'évolution des effectifs, des missions et des moyens compte tenu des documents qui leur ont été transmis. Les décisions sur la réforme territoriale seront prises à un niveau supérieur.

Pour toutes ces raisons, les représentants du SNAC-FSU, de la CGT et de l'UNSA souhaitent quitter la séance. Ils espèrent que les échanges se poursuivront dans le cadre du CTM. Ils pourront alors prendre connaissance de la position de l'Administration et disposer de chiffres plus clairs.

Les élus du SNAC-FSU, de la CGT-Culture et de l'UNSA quittent la séance.

Les élus de SUD-Culture Solidaires et de la CFDT-Culture continuent de siéger.

M. Christopher MILES regrette que le dialogue ne puisse pas se poursuivre avec les représentants du SNAC-FSU, de la CGT-Culture et de l'UNSA. Même s'il ne peut pas répondre à toutes les questions des élus, il peut éclaircir certaines d'entre elles.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) partage la position du SNAC-FSU, de la CGT-Culture et de l'UNSA, mais les élus de SUD culture Solidaires continueront à siéger compte tenu du déplacement qu'ils ont effectué pour assister à la réunion. Ils n'entendent pas non plus se faire dicter leur conduite par d'autres organisations syndicales.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) tient à poursuivre la séance pour obtenir des précisions supplémentaires sur les organigrammes qui n'ont pas été présentés et sur l'accompagnement RH proposé aux agents.

Mme Marie-Dominique PINEL (SUD-Culture Solidaires) souligne la nécessité de ne pas réduire ce dispositif d'accompagnement dans les régions qui ne fusionnent pas. Elle aimerait également avoir des informations complémentaires sur la création de comités et sur la délégation de compétences dans le cadre du rapprochement entre la Bretagne et les Pays de la Loire.

M. Christopher MILES dresse la liste des organigrammes qui n'ont pas été examinés : Franche-Comté Bourgogne, Nord Pas-de-Calais Picardie, Haute et Basse Normandie, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Le macro-organigramme de la région Nord Pas-de-Calais Picardie a fait l'objet d'échanges nombreux entre les représentants de la Direction et ceux des services de la DRAC. Selon ce schéma, le directeur est basé dans l'une des capitales régionales, tout comme le secrétariat

général. Un directeur adjoint aura une vocation généraliste. Le pôle patrimoine serait implanté à Lille ou à Amiens et le pôle création rejoindra l'autre capitale régionale.

M. Christopher MILES s'est interrogé sur la localisation du pôle dédié à l'action culturelle et territoriale et aux industries culturelles. Il conviendra en outre de préciser l'articulation des responsabilités confiées au directeur et à son directeur adjoint. M. Christopher MILES réaffirme à ce sujet sa volonté de ne pas créer d'échelon hiérarchique supplémentaire.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) précise qu'il n'a jamais reproché à l'Administration de ne pas avoir associé les agents à l'élaboration des diagnostics territoriaux de la région Nord Pas-de-Calais Picardie puisque les personnels y ont participé. En revanche, il n'a pas apprécié de ne pas avoir été consulté sur les macro-organigrammes. Ceux-ci ont en effet été présentés au préfet sans concertation préalable avec les organisations syndicales. Les deux représentations intersyndicales du Nord Pas-de-Calais et de Picardie ont dénoncé cette méthode de travail.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) estime difficilement compréhensible l'organisation générale des nouvelles directions. Il regrette en outre le manque de transversalité entre les services, le maintien de la notion de chef de pôle et le curieux positionnement des STAP. Il aurait également préféré que les industries culturelles ne rejoignent pas le pôle consacré à l'action culturelle et territoriale.

M. Christopher MILES rejoint M. Tahar BEN REDJEB sur ce dernier point. Les industries culturelles pourraient être considérées comme des missions pouvant être détachées de l'organigramme.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) s'étonne de certains rattachements : celui du responsable enseignement supérieur au chef de pôle création artistique ou encore celui du numérique à l'action territoriale.

Mme Catherine STEENKISTE (CFDT-Culture) indique qu'à sa connaissance, le pôle création serait basé à Lille parce que l'entité basée en Picardie se viderait progressivement de ses personnels. Les agents auront donc vocation à rejoindre progressivement la capitale nordiste.

M. Christopher MILES souligne les différences entre les régions Nord Pas-de-Calais et Picardie. La première comporte un réseau très structuré et très présent dans le domaine de la création artistique. Il s'est construit pendant de nombreuses années et, plus particulièrement, au cours des années 90 et 2000. Il compte sept scènes nationales, des centres d'art, un CDC, deux CDN, un CCN... La Picardie, pour sa part, n'accueille qu'une scène nationale dans le domaine du spectacle vivant. Son Conseil régional s'est presque retiré du fonctionnement de son FRAC. Son orchestre rencontre des difficultés et un projet de scène nationale sur trois sites ne parvient toujours pas à voir le jour.

Dans ce contexte, il est logique d'envisager l'implantation du pôle création à Lille et de poursuivre la structuration du spectacle vivant à l'échelle de la grande région. Ces perspectives ne sont pas le fruit d'une volonté délibérée de la part de l'Administration mais intègrent une réalité objective.

Si des spécialistes de la création devaient quitter Lille, ils seraient remplacés au vu de la densité des institutions dans ce domaine. Dans le même temps, des conseillers spectacle vivant ou arts plastiques seront toujours présents à Amiens. La danse pourrait être mutualisée à l'échelle de la DRAC.

M. Christopher MILES continue de travailler activement avec les directeurs régionaux du Nord Pas-de-Calais et de Picardie. Il souhaite construire une organisation conforme aux principes édictés par Mme la ministre de la Culture et adaptée à la taille relativement réduite de la nouvelle région. Il est possible de se déplacer d'une ville à l'autre en une journée.

Dans la région Aquitaine Poitou-Charentes et Limousin, la ville qui sera désignée capitale régionale ne fait pas de doute. L'organisation se construira autour de trois sites abritant respectivement les pôles patrimoine, action culturelle et création. Au Siège, un DRAC adjoint généraliste travaillera aux côtés du DRAC. Dans les deux autres implantations, un DRAC adjoint sera chargé de l'animation et de la coordination des services de proximité qui resteront sur les sites. M. Christopher MILES ne sait pas encore s'il assurera la coordination fonctionnelle d'une activité même si cette option semble se généraliser.

En Haute et en Basse Normandie, la création de deux pôles est envisagée mais la question de leur localisation n'est pas encore tranchée. Le Préfet soutient l'hypothèse du regroupement sur un seul site des pôles création, action culturelle, développement des publics et patrimoine. L'autre site accueillerait tous les services de proximité dans les domaines des monuments historiques, de l'archéologie, de la création, de l'éducation artistique et culturelle. Les activités seraient coordonnées depuis un site donné pour le compte de l'autre.

M. Christopher MILES réaffirme qu'il ne préjuge pas de l'implantation des sièges des DRAC.

Enfin, il revient sur le calendrier des échéances à venir. Des réunions interservices auront lieu dans les régions au cours de la semaine du 6 juillet. Il assistera ensuite, le 16 juillet, à une réunion avec l'ensemble des secrétaires généraux des ministères. Les derniers arbitrages interviendront entre le 16 et le 22 juillet. La présentation au Conseil des ministres est prévue le 29 juillet.

Mme Catherine STEENKISTE (CFDT-Culture) constate qu'il a été très difficile d'obtenir les macro-organigrammes. Elle aimerait connaître les raisons de ces dysfonctionnements, en particulier dans la région Aquitaine Poitou-Charentes et Limousin.

M. Christopher MILES fait remarquer qu'il est plus difficile d'élaborer un organigramme quand trois parties sont réunies, comme c'est le cas dans la nouvelle région Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin. De multiples facteurs peuvent également avoir un impact : en l'espèce une rivalité séculaire entre Limoges et Poitiers, la nécessité de définir la place de Bordeaux et les responsabilités fonctionnelles présentes sur les sites.

Par exemple, il est difficile de choisir l'implantation du pôle dédié à la création. Limoges peut se prévaloir d'une politique culturelle très importante dans ce domaine. La ville peut également compter sur la présence d'un centre d'art et d'une tradition de création liée aux métiers d'art et à la céramique. Elle bénéficie d'une forte commande publique. Cependant, Bordeaux pourrait tout aussi légitimement accueillir ce pôle. La capitale aquitaine compte un CAPC et un FRAC plus structuré que celui de Limoges.

Mme Anne MISTLER ajoute qu'il faut également prendre en considération l'environnement politique et socio-économique au cours de ces discussions. De multiples facteurs doivent être intégrés : le nécessaire équilibre entre les régions, les différences de poids économiques, les déplacements, la répartition des équipements culturels et des partenariats sur le terrain... Les échanges requièrent beaucoup d'écoute réciproque. Les macro-organigrammes résultent donc d'un travail de longue haleine même s'ils ne sont pas tous satisfaisants.

Mme Catherine STEENKISTE (CFDT-Culture) s'étonne qu'il ait été si difficile d'obtenir la version finalisée de l'organigramme aquitain, même après avoir été visé par le préfet.

M. Christopher MILES signale que ce projet a été amendé pour correspondre davantage à la réalité des missions des agents. L'organigramme de la région Haute et Basse Normandie a lui aussi été modifié pour en réduire la dimension théorique.

De son côté, **Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture)** n'a reçu l'organigramme de sa région qu'au moment du CT. Le préfet préfiguration n'a pas souhaité le diffuser au préalable. Pour sa part, elle n'a pas compris cette décision, qui provoque de l'anxiété alors que le résultat des discussions semble rassurant.

M. Christopher MILES suppose que des préfets ont voulu retarder au maximum la diffusion des organigrammes pour ne pas raviver certaines tensions dans les directions les moins opérationnelles.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) aimerait disposer de la cartographie des missions pour le CT du 10 juillet. Elle souhaite notamment avoir de la visibilité sur les remplacements de poste.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) n'est pas satisfaite de la transmission des organigrammes en séance par les préfets. La consultation par les directions est souvent limitée à celle des chefs de service. Elle considère que ce mode de fonctionnement ne permet pas de les partager avec les agents, de prendre du recul et de défendre une position argumentée. Dans ces conditions, elle n'est pas en mesure de jouer son rôle d'accompagnement et d'acteur de dialogue entre l'administration et les agents.

M. Christopher MILES assure avoir transmis les organigrammes dès qu'il les a reçus. Il s'engage à communiquer leur version actualisée s'ils sont mis à jour.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) exprime le sentiment que le ministère n'est plus l'interlocuteur privilégié des DRAC. Il a été remplacé par les préfets, qui ne travaillent pas de façon collaborative.

M. Christopher MILES signale qu'il a rencontré cinq préfets sur sept. Un dialogue approfondi sur l'organisation des DRAC a pu être noué. M. Christopher MILES a porté la parole de Mme la ministre lors de chaque entrevue.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) souhaite connaître les informations transmises par les DRAC auprès de la mission interministérielle de coordination. Il a par ailleurs remarqué que les directeurs de projet des préfets faisaient pression pour imposer la départementalisation, qui constitue une menace pour les DRAC. M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) souhaiterait être rassuré à ce sujet.

M. Christopher MILES répond que les préfets sont les interlocuteurs de la MICORE.

M. Christian NEGRE confirme que la MICORE n'a pas de relation directe avec les services des réseaux déconcentrés. Elle coordonne les préfets, met en commun l'ensemble de l'information et pilote plusieurs groupes de travail avec le SGMAP, le ministère de l'Intérieur et la DGAFP.

Ces groupes de travail portent sur le dispositif d'accompagnement de la réforme, sur le plan RH notamment. Ils s'attachent également à concevoir l'ensemble des outils nécessaires à la bonne mise en place d'organisations dont les périmètres seront inédits : les modes d'animation hiérarchique et fonctionnelle des agents, le travail à distance et en mode projet, la mutualisation de compétences rares (achats, juridique).

Un groupe de travail vise à optimiser les implantations immobilières des services de l'État. Un autre s'attache aux moyens informatiques et de communication dont il faudra doter les équipes qui travailleront sur des territoires particulièrement vastes. Il abordera également la question de la e-administration, que les services de l'État se sont engagés à mettre en place à très court terme.

Les questions budgétaires liées à la fusion feront l'objet d'un autre groupe de travail. Il faudra notamment préciser le sort des CSP.

Le dernier groupe de travail est consacré aux relations entre les collectivités territoriales et l'État. Il a notamment pour objectif de renforcer les liens entre les régions et l'État et à définir un mode d'organisation et de coordination entre ces deux acteurs, y compris sur le plan RH.

Certains de ces groupes de travail livreront leurs conclusions après la période estivale.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) aurait préféré connaître les premières pistes de réflexion des groupes de travail.

M. Christian NEGRE répond qu'ils ont déjà abouti à une première architecture du budget 2016. Afin de simplifier le travail des services et d'affirmer l'unicité des politiques régionales, un seul programme sera voté par région.

M. Christopher MILES suppose que le fruit de ces groupes de travail se traduira dans les orientations qui seront dictées à la fin du mois de juillet aux préfets préfigurateurs, aux directeurs de projet préfigurateurs et aux futurs chefs de service préfigurateurs. Le Premier Ministre leur adressera un courrier personnalisé avec des instructions. Ces dernières porteront sur les principes d'organisation, les conclusions des groupes de travail ou encore la répartition entre les services.

M. Christopher MILES rappelle que la réforme territoriale vise à renforcer l'échelon régional en lui donnant plus d'ampleur et d'amplitude géographique. En contrepartie, le Premier Ministre a souhaité que l'échelon départemental s'affirme davantage et que le pouvoir des préfets de département soit mis en valeur, notamment leur rôle dans la direction des services.

Les agents des DRAC continueront de travailler au niveau régional, qui restera l'échelon de référence en matière de développement des politiques culturelles. Les Sièges qui n'auront pas été retenus pour accueillir une DRAC exerceront des responsabilités à l'échelle départementale ou interdépartementale. Quant aux STAP, ils continueront d'intervenir au niveau du département. Ils pourront être renforcés en leur adjoignant de nouvelles compétences à vocation interdépartementale.

Par exemple, M. Christopher MILES envisage de doter le STAP de Nice d'un conseiller en éducation artistique et culturelle, voire d'un conseiller théâtre ou spectacle vivant. Ces renforts permettraient de tenir compte de la présence d'un rectorat dans cette agglomération et de l'activité importante en matière de spectacle vivant sur la Côte d'Azur. Ces personnels

resteraient rattachés au DRAC basé à Aix-en-Provence et placés sous sa responsabilité hiérarchique. Ils ne dépendraient pas du responsable du STAP.

M. Christopher MILES n'exclut pas de renforcer les STAP de Grenoble, de Chambéry ou d'Annecy, car les conseillers de la future région Rhône-Alpes Auvergne pourraient rencontrer des difficultés pour se déplacer. La configuration est similaire dans l'ensemble constitué de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes. Un conseiller pourrait être implanté à Pau, Bayonne et Biarritz. Il pourrait avoir des compétences dans le spectacle vivant ou l'éducation, mais aussi dans les langues de France. Il contribuerait ainsi au rayonnement des institutions spécialisées dans la culture basque.

M. Christopher MILES attire l'attention des élus sur le macro-organigramme de la région Franche-Comté Bourgogne. Un renfort par des conseillers en éducation artistique et culturelle est envisagé, ainsi que la fusion des deux STAP.

M. Christopher MILES assure ne pas avoir l'intention de se séparer d'un échelon territorial. Aucune décision n'a été prise concernant la fusion des STAP

M. Vincent BERJOT signale que des unités territoriales sont déjà implantées dans les départements dans le secteur du patrimoine. La perspective d'une fusion avec les DDT a été écartée pour un meilleur fonctionnement de la chaîne patrimoniale. Il convient dans ce domaine de garantir une proximité territoriale tout en évitant un éparpillement des missions.

La carte des STAP reste inchangée avec la réforme territoriale même si des fusions sont étudiées dans un ou deux cas (celui du territoire de Belfort et de la Haute-Saône notamment). Des services seront en charge des monuments historiques et de l'archéologie dans les anciens chefs-lieux de région.

Mme Marie-Dominique PINEL (SUD-Culture Solidaires) demande si des fusions de STAP sont envisagées dans les départements où plusieurs unités territoriales cohabiteront.

M. Vincent BERJOT indique qu'aucune position n'a été arrêtée à ce sujet.

M. Christopher MILES précise qu'il a reçu une demande de délégation de compétences de la part de la région Bretagne via son préfet. Il travaillera avec la DGAL en attendant la parution du décret ad hoc. Il conviendra notamment de définir les modalités de délégation ou de mise à disposition du personnel.

Mme Marie-Dominique PINEL (SUD-Culture Solidaires) note que cette délégation peut être refusée.

M. Christopher MILES le confirme. Si elle est acceptée, elle sera encadrée par un contrat qui inclura notamment un volet sur son évaluation.

Mme Véronique SEYFRIED (CFDT-Culture) signale le manque de conseiller EAC en, Provence-Alpes-Côte d'Azur et demande si un nouveau poste de conseiller théâtre sera ouvert sur la région Provence Alpes Côte d'Azur.

M. Christopher MILES ne l'exclut pas.

Mme Viviane RAT-MORIS (CFDT-Culture) estime que la fusion de STAP doit correspondre à une question d'organisation répondant à des problématiques de territoires, en aucun cas à une

difficulté de gestion RH. Elle considère que la fusion des STAP de Haute-Saône et du Territoire de Belfort répond à une réelle logique, et qu'elle est adaptée à la configuration territoriale. Le Territoire de Belfort est un département qui s'apparente à une grande ville et la Haute-Saône ne compte pas d'agglomération.

A l'inverse, d'autres fusions ne seraient dictées que par le sous-effectif ou une problématique de gouvernance interne. Par exemple, aucune logique de territoire ne peut expliquer la fusion des STAP d'Auxerre et de Nevers, qui a été proposée pour résoudre un problème d'organisation et de RH. Les agents peineront à se déplacer dans un territoire aussi rural.

M. Vincent BERJOT réaffirme qu'aucune décision n'a été prise. Certaines fusions semblent plus logiques que d'autres. Par exemple, il serait intéressant de regrouper les STAP de Savoie et de Haute-Savoie si les deux départements venaient à ne faire qu'un.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) remarque que les schémas organisationnels des DRAC différeront fortement selon les régions. Des conseillers avec une seule spécialité peuvent travailler à l'échelle d'une région. D'autres peuvent intervenir dans plusieurs domaines et être mutualisés par plusieurs territoires. Dans ces conditions, **Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture)** s'interroge sur les modes de fonctionnement qui seront instaurés entre le niveau régional et le niveau central.

M. Christopher MILES indique que la DGCA a envisagé de dédoublonner les postes de conseillers musique et de conseillers danse alors que ces deux spécialités sont souvent assurées par un seul agent. Pour parvenir à un équilibre, il faudrait créer trois postes de conseillers danse. Ce renfort pourrait être autorisé dans le cadre des mouvements d'effectifs à venir.

M. Christopher MILES émet l'hypothèse d'une reconfiguration des Conférences régionales. Ces instances de dialogue entre les échelons territoriaux pourraient voir leur nombre réduit de 22 à 13 pour tenir compte des fusions de régions. Leur composition pourrait également évoluer. Les DRAC adjoints pourraient y être conviés.

M. Christopher MILES se déclare convaincu que la réforme territoriale modifiera l'organisation des services, mais aussi les relations de pouvoir entre les directions régionales et l'administration centrale.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) craint que les préfets deviennent *de facto* les supérieurs hiérarchiques directs des agents des DRAC. Certains pourraient être tentés de le penser.

M. Christopher MILES note que les directeurs régionaux des affaires culturelles sont par nature écartelés entre deux obligations : appliquer les politiques culturelles voulues par le politique et répondre, dans le même temps, aux souhaits stratégiques du corps préfectoral.

Christopher MILES clôt la séance.

--	--	--

